

RAPPORT

MORAL ET D'ACTIVITE

Présenté par Monsieur William BOIRON, Secrétaire

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis Chasseurs,

Il m'appartient donc de vous présenter, une nouvelle fois, le compte rendu de l'activité de votre Fédération durant la saison cynégétique 2016/2017.

Pour notre Fédération et la chasse en général, cette saison a été riche en événements importants.

Dans un premier temps, conformément à l'article 5 des statuts de la Fédération des Chasseurs de la Vienne, et suite à la démission d'un Administrateur, l'Assemblée Générale 2017 a procédé à la cooptation de Mr Joël GILET, représentant les ACCA et AICA du massif n° 1 Loudunais-Mirebalais.

Je me permets également de vous rappeler les vœux, adoptés lors de l'Assemblée Générale 2017. Ces vœux, présentés par l'Amicale des ACCA et AICA de la Vienne et par l'Association Avenir de la Chasse en Vienne, ont été transmis à Madame la Préfète de la Vienne. L'Assemblée Générale s'était prononcée favorablement afin :

- Que pour des raisons sanitaires soient fournis des sacs de venaison avec les bracelets de marquage des sangliers. Pour répondre à cette demande, votre Fédération a distribué avec chaque bracelet de sanglier vendu à l'accueil de la Fédération quatre sacs de venaison, ce qui pour la saison dernière représente plus de 28 000 sacs.

- Que les battues aux sangliers sur les réserves des ACCA soient autorisées si des dégâts étaient avérés, après avis du CTL mais sans le Louvetier. Ceci pour permettre une réactivité plus efficace. Pour mémoire, je vous rappelle que cette possibilité a été soustraite aux ACCA il y a maintenant 3 saisons. Suite à ce vœu, la Fédération a transmis à la Préfecture cette demande pour qu'elle soit étudiée lors de la CDCFS du 20 avril dernier, relative aux dates d'ouvertures et de fermetures de la chasse pour la saison 2017/2018. Malgré notre insistance et les arguments mis en avant, l'administration n'a pas souhaité abonder dans le sens de la Fédération.

- Que soit instauré un bracelet sanitaire pour les animaux prélevés par erreur de tir. La Fédération a bien pris note de cette demande. Dès la saison prochaine sera mis en place, après accord de la CDCFS, un bracelet de remplacement pour les erreurs de tirs accidentels concernant le plan de chasse cerf. Les détails techniques concernant ce type de bracelet vous seront expliqués ultérieurement.

- Que dans un souci d'information de chaque chasseur, et pour être plus efficace dans l'appui des actions engagées par la Fédération de la Vienne, l'AACV demande que la FDC 86 tienne informés les chasseurs de la Vienne des démarches engagées ainsi que des résultats obtenus.

Je me permets de rappeler que le traitement des vœux repose sur des contraintes statutaires et un vœu, bien qu'adopté par l'Assemblée Générale, n'est pas forcément applicable en l'état. En effet, pour être applicables, les vœux doivent être soumis à l'avis de la CDCFS et il revient ensuite à Mme La Préfète de prendre la décision finale de mise en œuvre.

Concernant l'information diffusée par votre Fédération, nous réalisons chaque année des réunions hivernales de massifs, destinées à faciliter les échanges entre votre Fédération et ses adhérents. De même, l'accueil de votre Fédération est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 15 avec du personnel à votre disposition, afin de répondre à l'ensemble de vos interrogations.

Pour améliorer notre communication à destination des associations spécialisées, à l'issue de la dernière Assemblée Générale, une réunion d'information a été organisée. Ce type de rencontre sera reconduit, dès que l'ordre du jour et l'actualité cynégétique le nécessiteront.

- Qu'afin de permettre à ceux qui n'aiment pas la chasse « au gros » de pouvoir exercer leurs chiens, sur une durée plus longue sur les perdrix.

Comme le Président BRETAUDEAU vous l'a déjà indiqué, lors de la dernière Assemblée Générale, l'objectif de votre Fédération est de favoriser les initiatives des territoires de chasse en faveur de la gestion du petit gibier avec notamment, le travail sur les aménagements du territoire, la régulation des prédateurs et la sélection des reproducteurs. Dans ce cadre et pour récompenser les efforts engagés par les chasseurs sur les opérations de gestion du petit gibier (perdrix grises et faisans), votre Fédération a obtenu, après décision de la CDCFS, pour la saison 2017/2018, la possibilité de chasser la perdrix rouge jusqu'au 7 janvier 2018 (date de fermeture de la chasse du faisan commun).

- Que les Commissions Techniques Locales (CTL) uniformisent les propositions d'attribution de bracelets « BDF », afin d'en permettre l'utilisation sur l'ensemble des massifs. Pour l'utilisation du bracelet « BDF », le premier vœu, déposé en 2014 a bien été pris en compte par la Fédération, et depuis cette date, dans un esprit démocratique, le Conseil d'Administration laisse libre choix à chaque CTL, si elle souhaite, de mettre le BDF en place sur le massif. Mais en aucun cas, l'utilisation du BDF n'est imposée aux membres de la CTL par le Conseil d'Administration.

- Que soit supprimée la notion de poste fixe pour la chasse au pigeon en fin de saison.

Pour rappel, la prolongation de la chasse du pigeon ramier du 11 au 20 février est issue de l'arrêté ministériel du 06 février 2013, modifiant l'arrêté du 19 janvier 2009. Cet arrêté ministériel, ainsi que sa mise en application, ne relève pas de l'autorité départementale et par conséquent, votre Fédération ne peut pas intervenir sur les modalités de sa mise en œuvre.

- Que le tir d'été de l'espèce renard soit possible sans obligation de détention de bracelet de tir d'été de l'espèce chevreuil ou de l'espèce sanglier.

Je vous rappelle que le Ministère a refusé la demande formulée par votre Fédération et soutenue par la FNC, au motif « d'une volonté de prolongation de la chasse du renard et que les éléments apportés ne démontrent pas l'opportunité technique d'augmenter plus encore la pression de régulation, déjà particulièrement élevée, du renard tout au long de l'année en application des différents dispositifs précités ». Pour y remédier, votre Fédération a demandé et obtenu après l'avis de la CDCFS, l'ouverture du brocard en tir d'été à partir du 1er juin.

De même, votre Fédération a souhaité simplifier les modalités de chasse en période anticipée pour le tir d'été. Aujourd'hui, seul le tir à balle ou à l'arc sont obligatoires, l'utilisation d'un fusil pour le tir à balle étant désormais possible.

Durant la saison 2016/2017, votre Conseil d'Administration s'est réuni à huit reprises. Ces réunions ont été l'occasion d'examiner un certain nombre de dossiers brûlants et de faire des choix dans l'intérêt de la chasse et des chasseurs, avec notamment :

- Le renouvellement des Commissions Techniques Locales suite aux élections fédérales. La rédaction d'une nouvelle charte des CTL, obligatoire pour tous les CTL.

- La réorganisation des ressources humaines de la Fédération, et notamment au niveau du service administratif, suite au départ à la retraite de Christine JABOUILLE en juin 2017. Ce poste de secrétaire administrative a subi des modifications importantes, pour s'orienter vers un poste de chargé de suivi des territoires avec pour mission principale, l'instruction du dossier administratif et cartographique de la création d'un territoire. Ce poste combine désormais la partie territoire, déjà réalisée par Christine JABOUILLE, mais également par Alex CHANTELOUP. Pour réaliser cette mission, votre Fédération a donc recruté Christophe DELAROCHE, chargé de mission cartographie et suivi des territoires.

Concernant les autres missions anciennement occupées par Christine JABOUILLE, elles ont été redistribuées aux autres salariés de la Fédération.

- Cette année, votre Conseil d'Administration a décidé de faire bénéficier l'ensemble des 1 400 adhérents territoriaux de la Fédération d'un abonnement à la revue « Nos Chasses » ; cela représente, pour les 1 400 territoires, un investissement annuel de plus de 20 000 €.

- La participation au comice agricole de Civray, avec la tenue d'un stand et la réalisation d'essais de couverts végétaux et de démonstration du fonctionnement de la barre d'effarouchement développée par la Fédération.

- Comme chaque année, votre Conseil d'Administration a présenté à la CDCFS ses propositions concernant les attributions de plans de chasse cerf et chevreuil. Ces dernières ont été, pour certaines, revues lors de la commission recours.

- La mise en place des Indicateurs de Changements Ecologique ICE pour la gestion des cerfs sur le massif du Montmorillonnais. Ce dispositif, en collaboration très étroite avec l'ONCFS, a connu cet hiver ses premiers comptages avec la nouvelle formule. Il contient des éléments similaires au dispositif SylvaFaune actuellement en cours sur le massif de Moulière en collaboration avec l'ONCFS et l'ONF.

- Le lancement de notre nouvelle campagne de communication axé sur le thème de la « formation à 0 € ». Pour ce faire, un démarchage a été réalisé auprès de sociétés de communication. C'est la société RINOCEROS qui a été retenue.

Pour votre Conseil d'Administration, cette opération de séduction est essentielle au regard de la pyramide des âges (très forte proportion de chasseurs de plus de 65 ans et absence de moins de 35 ans).

Afin de pouvoir attirer de nouveaux adhérents, il faut peut-être changer notre façon de travailler et s'attacher les services de professionnels pour parler à un public de non-initiés.

- Toujours dans cet objectif d'attraction de nouveaux chasseurs et pour aller à la recherche de ceux ayant arrêté de prendre leur titre de validation, la Fédération a lancé en 2017 une campagne de relance adressée aux 1 100 chasseurs ayant arrêté de chasser entre la saison cynégétique 2015/2016 et 2016/2017. Cette relance, axée sur la présentation du programme parrainage, était accompagnée d'une enquête destinée à identifier les principales causes de cette interruption et à connaître les attentes cynégétiques.

- La mise en place du nouveau programme fédéral de soutien au petit gibier. L'objectif est de tenter d'aboutir à l'obtention d'un gibier de qualité sans forcément empêcher de prélever, ce qui représente la principale difficulté de ces opérations. Le but de cette nouvelle démarche, en faveur du petit gibier, est de canaliser les diverses opérations réalisées par les territoires. Si l'on souhaite obtenir des résultats, il est impératif que ces derniers s'investissent dans un important travail de régulation des prédateurs, d'aménagement des territoires et de suivi des populations.

- Comme le prévoient les obligations statutaires, votre Conseil d'Administration a élaboré le projet de budget 2017/2018 et réalisé l'arrêt des comptes de l'exercice 2016/2017.

- Votre Fédération a également entrepris la réalisation d'une enquête sur l'identification des zones de collisions routières avec la faune sauvage. Cette étude a été réalisée avec l'aide financière du Conseil Départemental de la Vienne. Ceci nous a permis d'actualiser nos données, les dernières datant de plus de 15 ans.

- La réforme des statuts de la FNC, des FRC et des FDC, les nouveaux statuts de la Fédération des Chasseurs qui vont être soumis à votre approbation tout à l'heure, sont issus d'une réforme qui a débuté en 2017.

- Comme chaque année, le Conseil d'Administration de votre Fédération a fait des propositions à Mme la Préfète concernant les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse. Cette année 2017 a été marquée par la suppression des mesures spécifiques pour les plans de gestion sanglier sur les massifs 8 et 10 et par une simplification de la chasse à l'approche et à l'affût du renard.

- La problématique des refuges ACCA et AICA. En effet, comme vous l'a déjà indiqué lors de l'Assemblée générale dernière le Président BRETAUDEAU, l'administration souhaite que soit supprimée des règlements intérieurs des ACCA toute notion ou référence à la création des refuges, au motif que ceux-ci généreraient une situation discriminatoire pour certains sociétaires d'ACCA.

Cette situation fait suite à un problème rencontré sur une ACCA du sud du département, avec un courrier adressé par le représentant du CNB à la DDT, pour demander la suppression des refuges.

Pour faire face à ce blocage, les Administrateurs de votre Fédération tentent de trouver des solutions pour permettre le maintien de ces zones et notamment aboutir à une modification de la loi permettant la création de refuges.

- Dans un objectif d'amélioration de la sécurité des territoires, la Fédération a poursuivi son programme de mise en place de miradors. Pour la saison 2017, ce sont environ 200 miradors qui ont été fournis.

Concernant son programme de soutien de l'habitat de la faune sauvage, pour la saison 2016/2017, la Fédération a subventionné plus de 1 600 hectares de couverts favorables à la biodiversité, qui ont été implantés avec la participation des chasseurs. De même, grâce à votre investissement et à la participation des agriculteurs et des communes partenaires, plus de 3 400 arbres et arbustes ont été plantés. La mise en place des jachères environnement faune sauvage et les plantations de haies ont fait l'objet d'une aide financière de l'Afac-Agroforesterie, du Conseil Régional Poitou-Charentes et du Conseil Départemental de la Vienne, qu'il faut remercier.

Les effectifs de chasseurs ont, comme depuis plusieurs années, été marqués par la reconquête avec 2 opérations de parrainage distinctes ;

- L'opération «parrainage pour les chasseurs individuels» destinée à tous ceux qui avait raccroché leur fusil depuis plus de 3 ans. La Fédération offrait 34 € au parrain et au parrainé. Pour cette année, une centaine de chasseurs ont bénéficié de cette opération.

- L'opération parrainage pour les responsables de territoire : dans ce cas, la Fédération offrait 34 € au filleul et 34 € de remise sur la cotisation territoriale du parrain par chasseur parrainé.

Grâce à toutes ces opérations, la saison qui s'est achevée au 30 juin 2017 nous a permis d'observer une très légère érosion des effectifs de chasseurs puisque 14 418 chasseurs ont fait valider leur permis pour notre département contre 14 620 durant l'exercice précédent, soit moins de 1,4 % de baisse des effectifs.

Au niveau des adhésions territoriales, pour cette saison, 1 330 territoires se sont affiliés à la Fédération. Chiffre stable par rapport à la saison passée.

Concernant le plan de chasse cervidé, un peu plus de 1 782 demandes ont été exploitées. Il a été attribué 1 552 bracelets de grand cervidé pour un prélèvement de 1 276 animaux. Il a été

prélevé 6 063 chevreuils pour 20 790 attribués pour les trois saisons 2015/2016 à 2017/2018. Pour compléter le tableau, il a été prélevé 5 436 sangliers.

Tous ces animaux ont commis des dégâts aux cultures agricoles que les chasseurs ont financé au travers des cotisations spécifiques, à savoir le timbre grand gibier, les bracelets de cervidé et de sanglier. Nous avons traité plus de 480 dossiers d'indemnisation qui ont concerné 537 hectares détruits (sangliers 344 ha, grands cervidés 181 ha et chevreuils 2 ha). Ceci représente une augmentation significative par rapport à la saison 2015/2016, où nous avons observé 395 hectares de détruits.

Il me reste à remercier tout le personnel fédéral pour sa totale implication dans le fonctionnement de notre Fédération et sa disponibilité au service de la chasse et des chasseurs de notre département.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis Chasseurs, je vous remercie de votre aimable attention.